

ADMISSION

TECHNICIEN EN INTERVENTION SOCIALE FAMILIALE

Annales Épreuve écrite d'admissibilité 2h30

Nombre total de pages : 5 pages

DOCUMENTS :

- « Les mots qui blessent n'aident jamais un enfant à grandir », Interview de Gilles LAZIMI, par FAUCHIER-DELAUVIGNE Moina, *Le Monde*, 07.10.2017.
- « La France est-elle prête à interdire la fessée ? », Interview de Catherine DUMONTEIL-KREMER, par FAUCHIER-DELAUVIGNE Moina, *Le Monde*, 01.05.2016.

I- COMPREHENSION DE TEXTE (4 points)

- I-1) Dans le document 1, pourquoi, selon le Dr. Lazimi, on hésite en France à interdire la fessée ?
(2 points)
- I-2) Dans le document II, résumez, en quelques lignes, la problématique et les solutions envisagées concernant la représentation des personnes handicapées à la télévision. (2 points)

II- MAITRISE DE LA LANGUE (4 points)

- II-1) Dans le document I, expliquez « la nocivité ».
- II-2) Dans le document II, expliquez « la frustration ».

III- DISSERTATION (12 points)

Vous souhaitez devenir travailleur social. Montrez votre réflexion personnelle en répondant à la question suivante : Peut-on éduquer sans faire souffrir ?

Il est demandé au candidat de composer un devoir construit présentant :

- une introduction en bonne et due forme (accroche, sujet, problématique, plan) ;
- un développement composé de plusieurs parties argumentées, illustrées, et si possible référencées ;
- une conclusion qui montre en quoi les étapes de la réflexion permettent de formuler une réponse claire au sujet.

Présentation, orthographe, syntaxe (de 0 à -5 points sur 20).

En estimant qu'on peut attendre des candidats une maîtrise correcte de l'écrit, le correcteur pourra pénaliser (max. 5 points) les travaux non satisfaisants.

Aucune feuille de brouillon ne sera acceptée

Document I**« Les mots qui blessent n'aident jamais un enfant à grandir »**

Gilles Lazimi, médecin généraliste, revient sur la première campagne vidéo sur les violences verbales faites aux enfants, qu'il a coordonnée.

« *T'es une moins que rien* », « *Tu as toujours été plus lent que ton frère* », « *Heureusement que tu es jolie ma chérie, ça t'aidera peut-être* »... Cinq adultes apparaissent dans un clip vidéo, marqués à vie par « une petite phrase » entendue enfants. Le clip, intitulé *Les mots qui font mal*, est diffusé sur Internet depuis la mi-septembre et passera bientôt à la télévision. C'est la première campagne grand public lancée contre les violences verbales, pour sensibiliser les parents à l'impact des mots qu'ils utilisent. **Gilles Lazimi**, médecin généraliste et coordinateur de la campagne initiée par l'Observatoire de la violence éducative ordinaire (OVEO) et Stop VEO, Enfance sans violences, explique cette démarche et analyse comment la France avance lentement vers une éducation non violente.

Vous avez déjà mené plusieurs campagnes de sensibilisation contre les violences physiques faites aux enfants. Pourquoi lancer maintenant une campagne sur les violences verbales ?

Gilles Lazimi : On n'avait jamais parlé de ça, mais crier, hurler, se moquer d'un enfant, peut avoir des conséquences sur son développement. Nous voulions sensibiliser les parents sur les mots qu'ils disent. Les faire réfléchir et qu'ils se rappellent des phrases qui ont pu les toucher, quand eux étaient enfants. L'idée n'est pas de culpabiliser. Aujourd'hui, 90 % des parents sont bienveillants, et pourtant la plupart utilisent encore des méthodes dépassées. Les mots qui blessent n'aident jamais à grandir. Par ces témoignages d'adultes, on s'adresse d'abord aux parents. On a tendance à reproduire, consciemment ou non, ce que l'on a vécu enfant. On est parent avec l'enfant qu'on a été.

Quel est l'effet de ces mots blessants que les parents disent à leurs enfants ?

G. L. : Pour grandir, un enfant a besoin d'accompagnement, d'amour, d'un regard bienveillant sur lui de la part des êtres qui lui sont le plus chers. Quand on dit des mots blessants, cela a des conséquences psychiques, de stress, de peur. Une phrase, surtout si elle est souvent répétée, génère de l'anxiété et peu à peu l'enfant va intégrer les « *tu es nul* », comme une vérité. Cela va blesser son estime de soi. Dire des choses humiliantes à un enfant amène aussi des relations plus conflictuelles avec les parents. En blessant l'enfant, on engendre d'autres violences. Je suis médecin généraliste et vois beaucoup d'adultes qui souffrent d'anxiété, de mal-être. Quand je les interroge, ce sont souvent des choses de l'enfance qui remontent, des phrases. On voit dans la vidéo cinq adultes encore hantés par des phrases entendues enfants. Comment avez-vous réalisé cette vidéo ? Nous avons choisi cinq phrases parmi 800 témoignages recueillis auprès de parents. Tout le monde s'est souvenu des rengaines entendues petit : « *Tu vas travailler à l'usine* », « *Tu vas balayer les trottoirs* »... La phrase « *Qu'est-ce que j'ai fait pour avoir un enfant pareil ?* » revenait aussi très souvent. Dans la vidéo, la première sur les « *gros bras* » peut sembler anodine, mais les remarques sur le physique peuvent marquer. Comme les blagues qui ne font rire que les parents.

Aujourd'hui, 85 % des parents ont aussi recours aux claques ou aux fessées en France. Est-ce que ces pratiques diminuent ?

G. L. : La France reste un pays assez rétrograde, par rapport à tous ceux qui ont interdit les châtiments corporels [53 dans le monde]. Crier sur un enfant ou lui donner une claque reste toléré par la société. Les parents conservent un « *droit de correction* ». Une étude comparative a été menée dans cinq pays européens en 2012, pour déterminer les répercussions d'une loi (1). Dans les pays ayant légiféré, les violences faites aux enfants diminuent nettement, celles faites aux femmes aussi. Heureusement, on voit que les parents plus jeunes utilisent moins la violence, physique et verbale. La couverture médiatique du sujet aussi a évolué. La loi



contre la fessée en décembre 2016 [qui a depuis été censurée par le Conseil constitutionnel] a fait la « une » du *Parisien*. Le traitement aurait été très différent il y a cinq ans. On aurait surtout évoqué le droit des parents à éduquer leur enfant... pas le droit des enfants. Les recherches en neurosciences ont aussi aidé à faire bouger la perception de la violence sur les enfants. Plus on informe sur la nocivité de ces violences, plus la tolérance baisse.

Que conseillez-vous à un parent pour faire face à un enfant qui « le cherche » ?

G. L. : Il faut d'abord se rappeler quel âge a l'enfant. Quelles sont ses capacités de comprendre, ses besoins. Un enfant de 1 an qui lance sa purée ne cherche personne, il a besoin de toucher sa nourriture. Un enfant qui « nous cherche » ne cherche jamais les cris ou les tapes, il cherche l'attention, l'accompagnement. C'est dur d'élever un enfant et on n'a pas appris à le faire, mais il faut toujours se mettre d'abord à la place de l'enfant, même quand on se met en colère. Si ces mots, on ne les dirait pas à un adulte, à son patron... pourquoi on les dirait à son enfant ? Imaginer quel effet feraient ces phrases si on nous les disait à nous, enfant. Il faut prendre le temps de dire les choses autrement. Dire ou répéter « tu es bête » à un enfant n'arrivant pas à faire ses exercices de maths ne va pas l'aider, au contraire. Frapper, crier, humilier n'est pas nécessaire pour poser des limites. Il faut réaliser que donner des droits aux enfants ne revient pas à les retirer aux parents, qui doivent rester les garants du « non ». Etre bienveillant, ce n'est pas tout accepter.

Quels outils existent pour aider les parents et prévenir les violences ?

G. L. : Il y a un outil formidable : l'entretien prénatal précoce. C'est une séance pour parler de la grossesse et du projet d'enfant, remboursée à 100 %. Par ailleurs, en cas de difficultés avec son enfant, on peut essayer de parler à son médecin, avec le personnel à la crèche, aller dans une maison des parents, à la PMI (protection maternelle et infantile). Au printemps, la Caisse d'allocations familiales a aussi publié et distribué largement un « livret des parents ». Pour la première fois un dépliant mettait en garde les parents contre les châtiments corporels qui n'ont « aucune vertu éducative ». Nous réclamons aussi que soit ajoutée au carnet de santé une mention sur les violences aux enfants et leurs risques. Pour l'instant, il n'y a qu'une phase illisible sur les bébés secoués.

Que pensez-vous des politiques mises en place pour protéger les enfants ?

G. L. : Depuis la disparition du ministère des familles, c'est le silence radio sur le projet de « plan violence ». Heureusement, on a maintenant des élus qui se sentent concernés. Plus de 300 avaient porté et voté l'amendement sur la fessée dans la loi « égalité et citoyenneté » l'an dernier. Il faut à nouveau faire voter une loi, pour que l'Etat prenne une position forte et claire contre les violences. Il y a cent ans, les hommes pouvaient frapper leur femme. C'est aujourd'hui dépassé. Il faut arriver au même résultat pour les enfants.

1 - Bussmann, Kai-D, Claudia Erthal, et Andreas Schroth. « Impact en Europe de l'interdiction des châtiments corporels », *Déviance et Société*, vol. 36, no 1, 2012, pp. 85-106.

Interview de Gilles LAZIMI,
FAUCHIER-DELAVIGNE Moina, *Le Monde*, 07.10.2017.



Document 2

« La France est-elle prête à interdire la fessée ? »

Comment faire quand son enfant ne veut pas arrêter de faire une énorme colère dans la rue ou refuse obstinément de s'habiller quand on est pressé ? Parfois, surtout quand la colère monte, on peut crier, laisser partir une gifle, ou lui donner une fessée. Si on sait maintenant que la violence n'a pas de vertu éducative, comment peut-on se débrouiller pour éduquer ses enfants sans violence ? Dans toute la France, samedi 30 avril, se discute un thème qui soulève beaucoup de questions auprès des parents de jeunes enfants : « Sans fessée, comment faire ? »

« On ne veut pas culpabiliser les parents mais les aider en leur fournissant des outils, des solutions alternatives, pour ne plus avoir besoin de recourir à la violence », explique Catherine Dumonteil-Kremer, auteure (1) et consultante familiale, à l'origine de la journée nationale de la non-violence éducative. Pour sa treizième édition : conférences, ateliers, projections de films, café débats, atelier d'écritures... des dizaines d'initiatives libres d'accès et gratuites.

« On sait aujourd'hui que la répression, par la fessée ou des punitions, n'est pas la solution pour un bon développement de l'enfant. Ce qui a d'abord été prouvé empiriquement est maintenant aussi prouvé scientifiquement par de nombreuses recherches », ajoute Mme Dumonteil-Kremer. Et comme « la gifle part souvent dans une explosion de colère, on a publié cette année un petit kit d'urgence ». Avec, en cas de besoin, quelques solutions, qu'on soit à la maison ou dans un lieu public : notamment se demander ce qui se passe en vous, s'isoler, respirer, proposer un jeu, prendre son enfant dans ses bras...

Qu'apprend-on avec une fessée ?

Qu'apprend-t-on à un jeune enfant de trois ans quand on lui donne une fessée, si, par exemple, il fait une colère parce qu'on refuse de lui acheter des bonbons dans un supermarché ? « Il comprend surtout que la personne qu'il aime le plus au monde peut lui faire mal et que l'usage de la violence envers un plus petit est possible », explique Catherine Dumonteil-Kremer, précisant que cette colère est un besoin physiologique permettant de compenser la frustration. Selon elle, « on peut bien dire non, et refuser beaucoup de choses, mais il faut accepter la tristesse, la déception, la colère que cela peut engendrer ».

En utilisant la force, donc la peur, on apprend aussi à l'enfant à essayer d'éviter les prochaines punitions, ou tapes. Il va donc apprendre à dissimuler et devenir un adulte qui fonctionne avec le système du « pas vu pas pris ». « Comme beaucoup d'entre nous aujourd'hui », estime-t-elle.

Nouvelle proposition de loi

Il y a quelques jours, une nouvelle proposition de loi contre les violences faites aux enfants a été présentée par trois députés. Edith Gueugneau (apparentée PS), François-Michel Lambert et François de Rugy (écologistes) veulent faire inscrire dans le Code civil et sur tous les nouveaux carnets de santé la prohibition de cette violence, sans imposer de sanctions envers les contrevenants. « Nul, pas même le ou les titulaires de l'autorité parentale, n'a le droit d'user de violence physique, d'infliger des châtiments corporels et des souffrances morales, ou de recourir à toute autre forme d'humiliation envers un enfant », peut-on lire dans le texte des trois députés.

La question de l'interdiction reste cependant très polémique : il ne faut pas stigmatiser les parents, et la majorité d'entre eux sont réfractaires à une loi, qui empiéterait sur ce que beaucoup considèrent comme leur liberté dans l'éducation de leurs enfants. Les parlementaires précisent donc qu'« il ne s'agit pas de mettre les parents en prison » mais de poser « une interdiction symbolique, éthique ».



Deux enfants meurent par jour de maltraitance

En France, deux enfants meurent chaque jour de maltraitements infligées par leurs parents et 45 % des Français soupçonnent un cas dans leur entourage, selon un sondage réalisé en 2015 par l'association l'Enfant bleu. Et si, pour beaucoup, donner une fessée n'équivaut pas à frapper son enfant, selon un rapport de l'Unicef de 2003, il existe un « *risque que la punition physique débouche rapidement sur des formes plus graves de violence* ». En effet, le Comité international des droits de l'enfant, « *tolérer la violence dans un domaine rend plus difficile d'y résister dans un autre* ».

Une interdiction est nécessaire pour faire évoluer les mentalités et créer une culture de non-violence à l'égard des enfants, selon Mme Dumonteil-Kremer qui note que « *la plupart des parents estiment que la fessée n'est pas taper* ». « *Mais pour beaucoup, c'est très difficile, estime-t-elle. Ils sont remontés contre la perspective d'une telle loi parce qu'ils sont démunis et se sentent menacés. Ils ne savent pas comment faire autrement.* » Il ne faut donc pas uniquement interdire mais aussi faire un travail de formation et d'information quant à d'autres solutions.

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, est du même avis. Dans son rapport remis en février au comité des droits de l'enfant de l'ONU, il note que de nombreux parents perçoivent encore la fessée et la gifle comme « *un moyen éducatif* ». Et alors qu'en France, un « *droit de correction* » est admis, il recommande que l'interdiction des châtimens corporels soit « *inscrite dans la loi* » et préconise « *des actions pédagogiques pour sensibiliser le public à une éducation sans violence* ».

« Aucune vertu éducative »

A défaut de légiférer – en mai 2014, un amendement interdisant les châtimens corporels déposé par un député écologiste a été retiré de la loi sur la famille –, la ministre des familles, Laurence Rossignol, a préféré faire « *la promotion d'une éducation sans violence* ».

Publié début avril, le nouveau « livret des parents » envoyé par les caisses d'allocations familiales (CAF) aux futurs parents ne se limite donc plus aux informations habituelles sur les prestations sociales et le suivi de grossesse, mais fournit aussi conseils et ressources pour mieux traiter les enfants. En particulier, il exclut explicitement, pour la première fois, les châtimens corporels. « *Frapper un enfant (fessée, gifles, tapes, gestes brutaux) n'a aucune vertu éducative*, explique le document. *Les punitions corporelles et les phrases qui humilient n'apprennent pas à l'enfant à ne plus recommencer, mais génèrent un stress et peuvent avoir des conséquences sur son développement.* »

Ce livret s'appuie notamment sur les recherches effectuées sur les effets à long terme des punitions corporelles. Une méta synthèse majeure de 75 études vient d'être publiée dans le Journal of Family Psychology. Les chercheurs des universités du Texas à Austin et du Michigan ont épluché cinquante années de recherches, englobant plus de 160 000 enfants dans le monde. Ils n'ont trouvé aucune preuve qu'administrer des fessées à un enfant peut améliorer son comportement. Par contre, ces corrections peuvent se traduire par de nombreuses conséquences négatives, à l'encontre de l'objectif des parents : une agressivité plus importante, des comportements asociaux plus fréquents mais aussi une plus grande fragilité mentale et une relation parents-enfants dégradée.

1 - DUMONTEIL-KREMER Catherine, *Une nouvelle autorité, sans punition ni fessée*, ed. Nathan, 2014.

Interview de Catherine DUMONTEIL-KREMER,
FAUCHIER-DELAVIGNE Moina, *Le Monde*, 01.05.2016.

